

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Réforme du processus électoral : les propositions de REAGIR

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

À un peu plus d'un an des élections générales à venir, l'amélioration, voire la réforme du processus électoral intéresse tous les acteurs politiques, notamment de l'opposition. François Ndong Obiang, président du parti dénommé "Réappropriation du Gabon de son indépendance pour sa reconstruction"

(REAGIR) et les siens ont, au cours d'un déjeuner de presse à son siège, rendu publiques des propositions inhérentes à l'amélioration dudit processus. Occasion pour Jean-Valentin Leyama, secrétaire exécutif, de proposer la "révision des ordonnances n° 00003/PR/2018 du 26 janvier 2018 portant fixation et répartition des sièges des députés par province, département et commune...". En d'autres termes, revoir le découpage électoral

pour l'adapter à la réalité démographique. Dans la foulée, ce dernier propose de rendre plus accessible la liste électorale. "À l'instar de la gestion des élèves au ministère de l'Éducation nationale grâce à des applications dédiées en ligne, la liste électorale doit être consultable en ligne", déclare-t-il. Non sans préciser : "L'établissement de la liste électorale relève de la compétence du ministère chargé de l'Intérieur, le CGE doit être associé à l'opération tant à l'échelon national, provincial que local".

S'agissant de la candidature à la présidence de la République, REAGIR suggère, entre autres, l'abrogation du critère de résidence qui selon eux exclut



Photo: Jocelyn ABILA

Le président de REAGIR © prononçant son mot introductif.

les Gabonais de l'étranger. Bref, REAGIR formule une batterie de propositions applicables tant en amont qu'en aval du vote proprement dit.

Pour réfuter les allégations selon lesquelles cette chapelle politique s'est désolidarisée du mémorandum d'une frange de

l'opposition, récemment déposé à la Cour Constitutionnelle, le secrétaire exécutif a tenu à souligner que ladite réflexion est antérieure à celle de leurs pairs, car présentée en octobre 2021 au Conseil national de la Démocratie (CND).

Morena: un Conseil national pour "fixer le cap"



Photo: Antoine ES-

ENA
Libreville/Gabon

LE Morena (Mouvement de redressement national) a récemment tenu son Conseil national ordinaire sur le site même de sa création à Adzebe-Sibang, comme pour illustrer un signe de renaissance sur les terres qui l'ont porté sur les fonts baptismaux en octobre 1981. Ces assises ont constitué, selon son président Thierry Ondo Assoumou, une sorte d'aggiornamento au moment où ses dirigeants ont décidé de "fixer le cap" pour de nouvelles ambitions politiques. Pour cela, il s'est agi d'abord de dresser l'état des lieux du parti, la revisitation et la réactualisation du logo, la proposition de modification des statuts et règlement intérieur, les mesures disciplinaires, la nomination des nouveaux membres au bureau national, etc. Le dernier déploiement du parti sur le terrain qui a permis le renforcement du fichier des militants avec l'adhésion de nouveaux membres a été salué

par les cadres du parti qui y ont vu le dynamisme du président. Cette reconquête du terrain était devenue impérative afin de donner au parti davantage de représentativité dans le pays. Mais dans ce déploiement, c'est la province de l'Estuaire, avec les structures de Libreville, qui décroche la timbale et devrait, a souhaité Thierry Ondo Assoumou, inspirer les autres provinces du Gabon gagnées par une sorte de léthargie. Le Conseil national n'a pas non plus manqué de déplorer "le comportement démissionnaire en tous lieux et en toutes circonstances de la vie du parti" de plusieurs de ses membres. C'est dans cette optique que des mesures disciplinaires (notamment des suspensions) ont été prononcées contre certains cadres.

S'agissant du logo, il se présentera désormais avec un homme debout ayant le bras droit levé et le poing fermé. "Ceci afin d'éviter toute confusion", a indiqué Thierry Assoumou Ondo.

Parlement: fin de la session ordinaire aujourd'hui

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

OUVERTE le 1er octobre dernier, la session ordinaire du Parlement s'achève aujourd'hui, dernier jour ouvrable du mois en cours. Une session qui, au regard de la récente révision constitutionnelle, s'est étalée sur neuf mois sans discontinuer. Deux cent soixante-dix jours durant lesquels députés et sénateurs ont adopté plusieurs textes. Avec comme point d'orgue, la Loi de finances rectificative 2022. Élaboré dans un contexte de levée des mesures restrictives de lutte contre la Covid-19, tout en tenant compte de la nécessité de prendre en compte le relèvement du prix du pétrole brut, le soutien aux prix du carburant et de la farine ainsi que la poursuite des travaux d'infrastructures liées à la Transgabonaise, le projet de budget de l'État a été voté en équilibre en ressources et en charges par les parlementaires à 3 295,6 milliards de nos francs contre 2 936,6 soit une hausse de 359 milliards. En tout état



Photo: Wilfred MBINAH

Les parlementaires en vacances dès aujourd'hui.

de cause, cette session aura été particulièrement marquée par un mouvement d'humeur des élus de l'opposition dénonçant "l'illégalité des mesures de lutte contre la Covid-19". Mais aussi par des attaques en règle d'une partie de la société civile contre les députés. En les accusant notamment d'avoir délaissé "leurs missions de représentants du peuple" en n'émettant aucune réserve lors de l'adoption, par le gouvernement, des arrêtés 0559/PM du 25 novembre 2021 et 0685/PM du 24 décembre de la même année fixant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures gouvernementales de prévention, de lutte et de riposte contre la propagation de la Covid-19. Ce

qui avait amené, on s'en souvient, le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, à préciser, au cours d'une conférence de presse, le rôle et les missions constitutionnelles dévolues aux députés. Un exercice pédagogique qui s'était avéré, au final, fort instructif et pertinent.

Dans tous les cas, les députés ont exercé leur mission de contrôle de l'action de l'Exécutif, à travers des séances plénières consacrées aux questions orales au gouvernement. Ceci étant, dans la matinée, Faustin Boukoubi, clôturera la session au palais Léon-Mba. Et quelques heures plus tard, Lucie Milebou Aubusson Mboussou, au palais Omar Bongo Ondimba, s'astreindra au même rituel.